## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN

## EAU ET TRANSPARENCE HYDRAULIQUE



Exceptionnelles et riches, les ressources environnementales du Languedoc-Roussillon demeurent fragiles et menacées. Les mesures de protection contre les inondations sont un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire. Depuis 1996, la surface inondable urbanisée a augmenté de 15%. Sans oublier les événements majeurs tels que les crues de 1999 et de l'automne 2014, responsables de catastrophes humaines et matérielles. Fort de ce constat, SNCF Réseau se fixe un objectif essentiel : garantir la transparence hydraulique de la Ligne Nouvelle vis-à-vis des écoulements naturels. En parallèle, il convient de préserver la ressource en eau, bien rare et précieux, notamment au plus fort de la saison touristique.

# TRANSPARENCE HYDRAULIQUE: NON-AGGRAVATION DE LA SITUATION EXISTANTE VIS-À-VIS DU RISQUE D'INONDATION

Les ouvrages hydrauliques de la Ligne Nouvelle doivent être conçue de manière à :

- rétablir les écoulements naturels sans perturbation pour les milieux humains, physiques et naturels,
- assurer la sécurité des riverains,
- assurer la pérennité de l'infrastructure ferroviaire et la sécurité des passagers.

SNCF Réseau étudie finement le territoire au moyen de modélisations hydrauliques permettant tout d'abord de connaitre l'état initial sans la ligne nouvelle, puis de s'assurer que la ligne nouvelle n'aggrave pas cet état initial pour les crues de référence. Chaque cours d'eau est étudié. Une attention particulière est portée aux grands cours d'eau tels que la Basse, le Têt, la Berre, l'Aude, l'Orb, le Libron et l'Hérault. Ces études permettront d'optimiser les ouvrages de franchissements des plaines alluviales tout au long du tracé.

#### LES OUVRAGES D'ART COURANTS

Il s'agit d'un ouvrage hydraulique circulaire ou rectangulaire en béton armé, supérieur à 2,50 m d'ouverture. Sa conception permet le libre écoulement des eaux sous la plateforme ferroviaire. Ces ouvrages sont également aménagés pour assurer la continuité écologique : passage de la petite et/ou grande faune, ainsi que de la faune piscicole.

#### LES OUVRAGES D'ART EXCEPTIONNELS

Le franchissement de cours d'eau majeurs, susceptibles de sortir de leur lit mineur, peut être assuré par un viaduc pouvant être prolongé par un ou plusieurs ouvrages dits « de décharge », dont la fonctionnalité est d'assurer les écoulements en crue au droit du lit majeur.



Viaduc du Vistre sur CNM (Contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier)



Pont cadre























## PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

### PRÉSERVER LES ZONES DE CAPTAGE AEP\*

Des dispositifs de protection des eaux naturelles souterraines sont mis en œuvre pour éviter toute pollution pendant les travaux puis en exploitation. Des bassins de rétention et de traitement des pollutions sont créés.

Là où la LGV (ligne à grande vitesse) est mixte (trains de voyageurs et fret), l'étanchéité des réseaux d'assainissement le long de l'infrastructure doit également être assurée au droit des zones à forte vulnérabilité vis-àvis des eaux souterraines.

\* Adduction d'eau potable

#### **PRÉSERVER** LES MILIEUX AQUATIQUES

La Ligne Nouvelle doit éviter autant que possible les zones aquatiques riches d'une faune et d'une flore exceptionnelles. Elle doit respecter la continuité écologique et notamment la libre circulation des organismes vivants et leurs accès aux zones indispensables à leur reproduction, croissance, alimentation



SNCF RÉSEAU

Sur le projet LNMP, SNCF Réseau a dès le départ pris en compte

S'ENGAGE!

la richesse des milieux traver-

sés. Un important programme

d'étude a donc été engagé dès la

recherche des variantes de tracé :

études piscicoles avec les Fédé-

rations départementales, études

hydrauliques, hydrogéologiques,

des milieux aquatiques, suivi du

niveau des nappes phréatiques,

pointues permettent de définir les

mesures les plus efficaces pour as-

surer la transparence hydraulique, la protection de la ressource en eau et la préservation des milieux

études des zones humides et

bathymétrie, ... Ces analyses

aquatiques.

- → PARTICIPEZ aux 10 réunions publiques du 13 au 29 avril 2015
- → CONSULTEZ le site internet : www.lalignenouvelle.com
- → DÉCOUVREZ les cartes sur le projet dans les communes concernées
- → **RÉPONDEZ** aux questionnaires (Carte T) à votre disposition



L'Aude

« Ici plus qu'ailleurs, le projet se doit de garantir la transparence hydraulique et écologique. Tous les cours d'eau et bassins versants interceptés sont étudiés afin de s'assurer que les ouvrages de la ligne nouvelle n'aggravent pas la situation existante. »

> Nicolas Aladern, SNCF Réseau, Responsable des Etudes Techniques, Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

#### QUE DIT LA RÉGLEMENTATION?

compte des orientations de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, qui déclare que « l'eau fait partie du patrimoine de la nation ». Cette première loi, modifiée par la loi n°2006-1772 du 30 dé-cembre 2006 sur l'eau et les miles écosystèmes aquatiques et les zones humides, à protéger la qualité des eaux et à garantir une gestion équilibrée des ressources

exige la plus grande transparence hydraulique possible avec une attention particulière portée aux zones considérées à forts enjeux source en eau, des risques d'inon-dation et de leurs conséquences sur les biens et les personnes.

doit répondre aux règlementa-tions d'un Plan de Prévention

publique définit les zones susceptibles d'être inondées pour la crue de référence \* . Les amé-nagements au droit des zones tibles avec les documents de pla-nification : PPRI, SDAGE Rhone-Méditerranée (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

